

Démarche : Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la protection des espèces et à la réglementation PAC

Organisme : Service économie et politique agricoles

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

ATTENTION : ce formulaire ne traite que des volets espèces protégées et PAC.

La haie, alignement végétal de largeur et de hauteur variables, et le bosquet, zone boisée isolée non linéaire d'une surface maximale de 4 ha, sont tous deux composés d'arbustes, d'arbres et/ou d'autres espèces végétales. Ils ont un rôle favorable pour la biodiversité, comme les mares et les murgets, reconnu par la Politique agricole commune et par le Code de l'environnement lorsqu'ils correspondent à un habitat avéré d'espèces protégées. Les pratiques sur les haies et/ou bosquets (entretien, déplacement, suppression) sont encadrées par les articles D. 615-45 et D. 615-50-1 du Code rural, l'arrêté ministériel du 14 mars 2023 relatif aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), les articles L.411-1, L.411-2, R.411-1 et suivants du Code de l'environnement.

Afin de satisfaire à ces différentes réglementations, il est nécessaire de déposer une demande aux services de l'État. Vous êtes ainsi invité à déclarer dans le formulaire suivant, les interventions que vous prévoyez d'exécuter sur les haies et/ou bosquets afin de permettre à l'administration de déterminer dans quelles conditions ces travaux pourront être effectués.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez consulter la plaquette sur l'entretien des haies et bosquets :

https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_haies_bosquets_regionale_web_cle5d7eff.pdf

Pour cette démarche, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- références cadastrales des parcelles,
- plan de localisation (format jpeg, png, pdf),
- photographies des haies et bosquets, objets des travaux (format jpeg, png, pdf).

Identité du demandeur

Personne Morale

Le demandeur est-il une personne morale ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

SIRET

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la protection

Dénomination

Forme juridique

La demande est-elle liée à un îlot déclaré à la PAC ?

Si besoin, contacter le service en charge des déclarations PAC pour s'en assurer.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Numéro PACAGE

Pour les exploitants agricoles, indiquez votre numéro PACAGE.

Numéro(s) d'îlot(s) PAC

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Nom du demandeur (personne physique) ou du représentant légal (personne morale).

Prénom

Prénom du demandeur (personne physique) ou du représentant légal (personne morale).

Adresse postale

Adresse du siège du demandeur.

Email

E-mail du demandeur.

Téléphone

Téléphone du demandeur.

Type d'intervention envisagée

Le dépôt d'un dossier de demande d'intervention n'implique pas la délivrance certaine d'une autorisation. Si les

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la protection des interventions ne sont pas compatibles avec la préservation des espèces protégées ou si elles contreviennent à la réglementation PAC, un courrier de refus vous sera notifié.

Catégories d'interventions

Catégories des interventions envisagées (plusieurs réponses possibles).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Entretien (taille qui ne modifie pas la structure globale et profonde de la haie ou du bosquet)
- ☐ Coupe sélective à l'intérieur d'une haie ou bosquet
- ☐ Coupe sévère réduisant fortement les dimensions de la haie ou bosquet
- ☐ Coupe à blanc (la haie ou bosquet sera ensuite libre de repousser au même endroit)
- ☐ Arrachage (une mesure de replantation pourra être prescrite)
- ☐ Déplacement (arrachage + replantation à un autre endroit)
- ☐ Autre

Catégorie d'intervention : coupe sévère

Si la catégorie "coupe sévère réduisant fortement les dimensions de la haie ou bosquet" est sélectionnée, préciser les dimensions finales souhaitées (largeur et/ou hauteur) de la haie ou du bosquet.

Catégorie d'intervention : arrachage

Si la catégorie "arrachage" est sélectionnée, préciser les replantations envisagées (plans à joindre dans la partie 4 du formulaire).

Catégorie d'intervention : autre

Si la catégorie "autre" est sélectionnée, préciser la nature des interventions.

Objectif des interventions envisagées

Objectifs des interventions

Objectifs des interventions envisagées (plusieurs réponses possibles).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Limiter l'expansion de la haie (ou bosquet)
- ☐ Création d'un accès
- ☐ Permettre le passage des engins agricoles
- ☐ Exploitation du bois
- ☐ Régénération des parcelles (terrain laissé en friche)
- ☐ Travaux sur clôture (ne concerne que les clôtures prises dans une haie ou à côté)
- ☐ Travaux de sécurisation (attention une DICT peut être nécessaire)
- ☐ Agrandissement de bâtiment
- ☐ Agrandissement de parcelle

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la protection

☐ Autre

Autre objectif d'intervention

Si l'objectif sélectionné est "autre", préciser.

Précisions éventuelles sur l'objectif des interventions

Les interventions ont-elles un caractère d'urgence ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Oui : fournir des justificatifs (photos, rapport d'expert...)

☐ Non

Pièces justifiant l'urgence des interventions

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs

Précisions éventuelles sur l'urgence des interventions

Devenir des rémanents (restes de coupe) ; plusieurs réponses possibles

Attention : le brûlage peut être interdit par une réglementation locale . Il est recommandé une valorisation des rémanents.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Enlèvement (préciser le devenir des rémanents)

☐ Laissé en l'état

☐ Broyage sur place

☐ Valorisation : bois énergie

☐ Valorisation : bois litière

☐ Brûlage sur place (sous conditions)

☐ Autre

Devenir des rémanents : enlèvement

Si "enlèvement" est sélectionné, préciser ce que vont devenir ces rémanents après l'enlèvement.

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la protection

Autre devenir des rémanents

Si "autre" est sélectionné, préciser.

Localisation des interventions

Communes

Commune

Commune

Commune

Références cadastrales

Les références cadastrales des parcelles concernées par la demande sont à indiquer ici.

Elles peuvent être récupérées sur :
<http://cadastre.gouv.fr>

Indiquez les références cadastrales sous la forme :

Section Parcelle

- si plusieurs parcelles sont concernées, séparez les avec des tirets

Exemple : A 152 - AB 130

- si plusieurs communes sont concernées, préciser la commune entre parenthèses

Exemple : A 152 (Besançon) - AB 130 (Pirey) - AB 131(Pirey).

Cartographie

Possibilité de sélectionner les parcelles cadastrales et de dessiner l'emprise des interventions

Plan de localisation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de localisation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de localisation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de localisation

Le demandeur est propriétaire des parcelles concernées

☐ oui

☐ L'exploitant est informé des interventions envisagées

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la protection

☒ L'exploitant n'est pas informé des interventions envisagées

☐ non

☒ Le propriétaire a donné son accord pour les interventions (joindre attestation sur l'honneur)

☒ Le propriétaire n'a pas donné son accord

Coordonnées du propriétaire des parcelles

Si le demandeur n'est pas le propriétaire, préciser ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur d'accord du propriétaire

Si le demandeur n'est pas le propriétaire, il doit fournir soit une attestation sur l'honneur qu'il a l'accord du propriétaire, soit un courrier du propriétaire donnant cet accord.

Coordonnées de l'exploitant des parcelles

Si le demandeur n'est pas l'exploitant, préciser ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur d'information de l'exploitant

Si le demandeur n'est pas l'exploitant, il doit fournir soit une attestation sur l'honneur qu'il a informé l'exploitant des interventions envisagées, soit un courrier de l'exploitant attestant de cette information.

Linéaires et surfaces impactées

Linéaire de haies impactées par les interventions

Préciser la longueur en mètre (indiquer 0 si les interventions portent uniquement sur des bosquets).

Surface de bosquet impacté par les interventions

Préciser la surface en mètre carré pour chacun des bosquets (indiquer 0 si les interventions portent uniquement sur des haies).

Exemple : 30m² ; 600m²; 2000m².

Nature de la haie ou du bosquet

Nature de la haie ou du bosquet

Plusieurs réponses possibles.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Boisé (présence d'une majorité d'arbres dans la haie ou le bosquet)

☐ Arbustif (présence d'une majorité d'arbustes dans la haie ou le bosquet)

☐ Bas (taille à hauteur de piquets)

☐ Haie de bord de cours d'eau (une déclaration Loi sur l'eau peut s'avérer nécessaire => contacter le service police de l'eau de la DDT de votre département)

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la protection des espèces

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photographies

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photographies

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photographies

Date envisagée pour les interventions

Date de début des interventions

Date de fin des interventions

Engagement

Engagement

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande et les pièces jointes,
- détenir les droits d'engager la structure que je représente, le cas échéant,
- avoir pris connaissance des conditions relatives au traitement de mes données

Je m'engage :

- à prendre connaissance et à respecter les prescriptions de non-soumission à dérogation à la protection des espèces , le cas échéant,
- à informer la DDT du département concerné, de toute modification du périmètre des interventions envisagées,
- à m'assurer de l'obtention d'autres accords ou autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des interventions (ex: Natura 2000, défrichement, arrêtés de protection de biotope, espaces classés boisés, directive nitrates...).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Informations

Suites données à votre demande

Une fois que vous aurez déposé votre demande (cliquer sur le bouton "déposer le dossier"), le formulaire sera transmis automatiquement aux services instructeurs. Vous recevrez alors une attestation de dépôt.

ATTENTION : l'attestation de dépôt ne vaut pas autorisation.

La demande reste modifiable par le demandeur jusqu'à ce qu'un instructeur prenne en charge le dossier. Un courriel est envoyé automatiquement au demandeur pour l'en informer.

L'instructeur pourra demander des compléments s'il le juge nécessaire.

L'Administration dispose d'un délai de 4 mois pour instruire la demande.